



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 12 AVRIL 2022

DELIBERATION N° 2022/030 Plan Communal de Sauvegarde création d'une réserve communale de sécurité civile

DATE DE CONVOCATION
6 avril 2022

L'an deux mille vingt et deux,
Le douze avril à dix-huit heures (18h00)
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique
sous la présidence de Lucette TRALEGLISE « maire provisoirement »

**DATE D'AFFICHAGE
DU COMPTE RENDU**
20 avril 2022

Etaient présents : Lucette TRALEGLISE « maire provisoirement »
Mesdames et Messieurs les Adjoints :
Annie PASCAREL-- Helga REMY - Jean-Pierre LABORIE.
Mesdames et Messieurs les Conseillers
Johanna GERAUD, Robert DALLES, Philippe SANTIN, Marc ROULET, Monique
MANIERE, Jean-François BORDAS, Pierre Jean VIALLE, Christophe BELLINA, Sophie
CHEVREUX, Francine DARLAVOIX, Karine DESCHAMPS, William POUMEAU, Denis
VEYSSIERE, Gilbert JAUGEAS, Sylvie DE CARVALHO-PEYROUT, Delphine SARCOU,
Laurent MOREAU

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 26

Absents excusés :
Philippe VIDAU, Maire empêché, donne pouvoir à Lucette TRALEGLISE,
Dorian POUMEAUD donne pouvoir à Johanna GERAUD,
Michel DONZEAU donne pouvoir à Philippe SANTIN,
Marie-Christine VERGNE donne pouvoir à Marc ROULET,
Christelle CHATAURET donne pouvoir à Francine DARLAVOIX,
Gisèle PERIER-BRIENCHON, excusée,

forment la majorité des membres en exercice.
Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.
Philippe SANTIN a été élu secrétaire de séance.

La loi du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile souligne notamment que la sécurité civile est l'affaire de tous. Elle rappelle que si l'Etat est garant de la sécurité civile au plan national, l'autorité communale joue un rôle essentiel dans l'information et l'alerte de la population, la prévention des risques, l'appui à la gestion de crise, le soutien aux sinistrés et le rétablissement des conditions nécessaires à une vie normale.

Il appartient aujourd'hui au Conseil de renouveler la réserve communale de sécurité civile, chargée d'apporter son concours au Maire en matière :

- 1 - d'information et de préparation de la population face aux risques encourus par la commune
- 2 - de soutien et d'assistance aux populations en cas de sinistres
- 3 - d'appuis logistiques et de rétablissement des activités

Un arrêté municipal en précisera les missions et l'organisation.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

-**DECIDE** de renouveler la réserve communale de sécurité : la liste est en annexe de la délibération (annexe qui sera transmise en Préfecture)

-**DONNE POUVOIRS** à Monsieur le Maire pour assurer l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait certifié conforme au registre

Pour le Maire empêché,

Le 1^{er} Adjoint

Lucette TRALEGLISE

